



**Décision n°2022-11 du 3 janvier 2022 portant désignation de la déléguée à la protection
des données du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement
supérieur**

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données) ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n°2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment ses articles 8, 9 et 21 ;

Vu le décret du 30 octobre 2020 portant nomination du président du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la décision n°2022-2 du 3 janvier 2022 portant nomination de la secrétaire générale adjointe du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Décide :

Article 1^{er}

Madame Gwendoline JOLY-JAGOT, secrétaire générale adjointe, est désignée déléguée à la protection des données du Haut Conseil à compter du 3 janvier 2022.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Fait, le 3 janvier 2022

Le président,

SIGNÉ

Thierry COULHON